



Politique d'évaluation et de gestion des risques de toute nature

CONTEXTE

Le Réseau plein air Québec (organisme) reconnaît que son environnement opérationnel comporte des incertitudes et des risques inhérents. La mise en place d'une politique d'évaluation et de gestion des risques vise à assurer la durabilité, la sécurité et le succès continu de ses activités.

OBJECTIFS

La présente politique a pour but d'établir les modalités de gestion des risques et de faciliter leur application et suivi par le conseil d'administration et la direction générale du Réseau plein air Québec. Plus spécifiquement, cette politique vise à :

- Identifier et évaluer les risques liés aux opérations de l'organisme ;
- Mettre en œuvre des stratégies de gestion des risques efficaces pour atténuer les impacts négatifs ;
- Favoriser une culture organisationnelle axée sur la prévention et la prise de décision éclairée.

DÉFINITIONS

Risque : La probabilité d'un événement indésirable ayant un impact sur les objectifs du Réseau plein air Québec.

Évaluation des risques : Le processus systématique d'identification, d'analyse et d'évaluation des risques.

Gestion des risques : La mise en œuvre de mesures pour minimiser les risques identifiés et optimiser les opportunités.

CHAMPS D'APPLICATION

Cette politique s'applique à toutes les activités, projets, partenariats et initiatives du Réseau plein air Québec, ainsi qu'à ses membres et partenaires. Elle s'applique aux catégories de risques auxquelles l'organisme peut faire face, qu'ils soient structurels, opérationnels ou circonstanciels.

PROCESSUS DE GESTION DES RISQUES

Les principales étapes du processus de gestion des risques sont les suivantes :

- Identification des risques
- Évaluation des risques
- Planification de la gestion des risques
- Surveillance et communication

Identification des risques

Le Réseau plein air Québec applique plusieurs stratégies pour identifier et mettre à jour l'inventaire des risques. La direction générale tient compte d'un large éventail d'événements internes et externes susceptibles d'influencer l'atteinte des objectifs et l'interrelation entre ceux-ci.

Évaluation des risques

Les risques sont évalués en fonction de leur probabilité et de leur incidence sur les opérations, la réputation, les finances, la conformité réglementaire ainsi que sur le bien-être et la sécurité des personnes. Le niveau de risque résultant de l'évaluation se décline de la façon suivante :

- a) critique;
- b) sévère;
- c) élevé;
- d) modéré;
- e) faible.

Les stratégies possibles pour la gestion des risques sont les suivantes :

- a) « accepter » le risque;
- b) « éviter » le risque;
- c) « réduire » le risque par la mise en place de plans d'action ou de contrôles internes;
- d) « transférer » le risque à une tierce partie, notamment par l'achat d'une assurance.

Au besoin, le choix de la stratégie s'appuie sur une analyse coûts-bénéfice des solutions envisagées et le seuil de tolérance au risque exprimé par le conseil d'administration. Pour chacun des risques élevés, sévères et critiques, le conseil d'administration exprime annuellement son seuil de tolérance selon les attitudes suivantes : a) l'audace; b) la neutralité; c) l'aversion.

Planification de la gestion des risques

À la suite de l'appréciation du risque et du choix d'une stratégie, chaque risque nécessitant la mise en place de mesures d'atténuation est assigné à une ou un responsable désigné qui élabore un plan d'action et met en place des contrôles internes, en collaboration avec la direction générale. Le suivi de la mise en œuvre des plans d'action ou des contrôles internes et une révision de l'appréciation des risques sont effectués régulièrement en collaboration avec les responsables désignés. En tout temps, une vigie des changements à la réglementation, du contexte économique et des risques divulgués par le personnel est assurée de façon à identifier tout risque émergent.

Surveillance et communication

Le Réseau plein air Québec adopte une approche proactive en matière de gestion des risques et de surveillance de l'évolution du contexte organisationnel. Le conseil d'administration de l'organisme doit donc régulièrement, en collaboration avec sa direction générale, réévaluer les risques et ajuster les plans de gestion en conséquence. Cette révision doit être effectuée minimalement une fois par année, notamment après tout événement contextuel majeur.

Par ailleurs, le Réseau plein air Québec doit assurer une communication des risques entre toutes les parties prenantes concernées. L'information sur le risque doit être communiquée aux personnes intéressées d'une manière utile, efficace et transparente. La communication s'effectue tout au long du processus de gestion des risques.

RÔLES ET RESPONSABILITÉ

Conseil d'administration :

- Adopte la présente politique ainsi que toutes modifications à celle-ci.
- Est informé de tous les risques majeurs stratégiques auxquels est confronté l'organisme.
- Veille à la mise en place d'une gestion des risques.
- S'assure que des systèmes appropriés sont en place afin d'identifier, d'examiner et de maîtriser les risques qui pourraient entraver la bonne conduite de l'organisme.

Direction générale :

- Veille à l'identification des principaux risques auxquels est confronté l'organisme.
- Est responsable de la supervision globale de la politique et de son intégration dans les processus organisationnels.

Chargés de projets :

- Chargés de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques dans leurs domaines respectifs.

Autres employés et membres :

- Obligés de signaler tout risque et de suivre les procédures de gestion des risques établies.

MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

Cette politique, ainsi que l'ensemble des politiques et règlements du Réseau plein air Québec qui appuient la présente politique (politique concernant l'abus et le harcèlement, politiques concernant la propriété intellectuelle et les droits d'auteur, règlements généraux), seront régulièrement révisés et mis à jour pour s'adapter à l'évolution des activités de l'organisme et des contextes externes.

ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entre en vigueur le 1^{er} février 2024.

SOURCE : <https://inrs.ca/wp-content/uploads/POL-Gestion-Risques-VFP.pdf#:~:text=Dans%20un%20contexte%20de%20saines%20pratiques%2C%20la%20Politique,et%20responsabilit%C3%A9s%20des%20diff%C3%A9rents%20intervenants%20%C3%A0%20cet%20%C3%A9gard.> Adoption 6 décembre 2017. Dernière modification 15 février 2022.